



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 DECEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le vendredi 26 décembre 2008, à 18 heures 15 minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Cervione se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville après convocation légale, conformément à l'article L. 2121 .10 du Code Général des Collectivités Territoriale, sous la Présidence de Monsieur Marc Antoine NICOLAI, Maire.

Etaient présents :

Mme : CASASCO-PIACENTI Corinne

Mrs: PAOLI JJ; BALDASSARI Claude; PIEZZOLI Antoine; LORENZONI AD; BERNARDINI JL;
GIRALDI Edouard; CECCARELLI Claude; RUTILI Marc; BELLAGAMBA Antoine; NICOLAI PL; BERENI
Serge; GREGO AT; GREGO François

Etaient absents :

Mme: GIOVANETTI Dominique

Mrs: GERONIMI JV; SAVELLI JL; CESARINI Charles;

Absents excusés ayant donné pouvoir :

La séance est ouverte à 18 heures 15 minutes, sous la présidence de Monsieur Marc Antoine NICOLAI, Maire. Il fait part des excuses et des pouvoirs des conseillers municipaux absents.

Monsieur Antoine Piezzoli est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL, EN DATE DU Vendredi 26 décembre 2008 :

Le Conseil Municipal,
Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Vu l'article L. 2121.29 du CGCT,
Approuve le procès-verbal de séance du conseil municipal en date du Vendredi 26 Décembre 2008.

II - : Mise en place d'un règlement interne de la commande publique

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la mise en place d'un règlement interne de la commande publique.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la poursuite de cette opération.

III - Etat d'avancement du PLU :

Monsieur le maire expose conseil municipal :
Que le PLU de la commune de Cervione est actuellement suspendu suite aux réserves émises par l'avis de synthèse des personnes publiques.
Une discussion s'engage entre les conseillers afin de trouver les solutions nécessaires au redémarrage de la procédure.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la poursuite de cette opération.

IV - Vente des appartements du collège:

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Que la vente des appartements du collège pourra être effectuée en 2009 suite à la régularisation de l'acte administratif par Monsieur le Président du Conseil Executif de la Collectivité Territoriale de la Corse. Une nouvelle estimation domaniale est nécessaire.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

V - Concessions du cimetière

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Que la commune envisage une révision de la durée des nouvelles concessions du cimetière.
Une discussion s'engage entre les conseillers.

Monsieur le Maire propose de repousser le sujet à un conseil ultérieur afin que l'ensemble des conseillers puissent réfléchir sur les différentes durées possibles.

VI - Compte rendu de la commission urbanisme

Monsieur, Marc Rutili, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme propose un compte rendu de la commission urbanisme qui s'est tenu le 8 novembre 2008. Les thèmes abordés sont : la réhabilitation de l'hôtel St Alexandre, les différents projets possibles sur le territoire communal, la réhabilitation du Casone et différents sujets inhérents aux quartiers du village et de la Plaine.

Une discussion s'engage entre les conseillers sur le thème du Casone et une commission « Casone » est créée. Après consultation de l'ensemble des conseillers, la commission se compose de : Monsieur le Maire, de Pierre Louis Nicolai, d'Edouard Giraldi et de Marc Rutili.

Cette commission devra trouver rapidement une solution pour que la réhabilitation du bâtiment se fasse dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

V - Etat des investissements

Monsieur le Maire expose au conseil municipal un état des investissements de la commune depuis 2006. Un détail des opérations lancées en 2008 est également proposé au conseil.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

VI - Projet de convention entre l'église et la mairie pour la location de la cathédrale St Erasme en vue de manifestations culturelles.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Que la commune envisage de mettre en place une convention entre l'église, la mairie et les organisateurs éventuels de manifestations culturelles au sein de l'édifice religieux. Antoine Bellagamba se charge de vérifier les différentes règles de sécurité relatives à la mise en place de ce type de convention.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

VII - Délégation de signature du bail emphytéotique pour la caserne de Gendarmerie et de la convention de mise à disposition de locaux à usage de casernement de gendarmerie.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Que la commune poursuit le projet de construction de la nouvelle gendarmerie à Prunete. Afin de mener à bien cette opération il demande à l'assemblée la délégation de signature du bail emphytéotique pour la caserne de Gendarmerie et de la convention de mise à disposition de locaux à usage de casernement de gendarmerie. Le conseil est invité à voter pour cette délégation.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Ne se prononce pas : 0

Monsieur le Maire obtient la délégation de signature du conseil municipal.

Questions diverses :

- Un compte rendu du bilan d'activité 2007 de la communauté de communes de la Costa Verde est proposé au conseil municipal.
- Le conseil municipal est informé des différents marchés publics passés en 2008 par la commune.
- Le conseil municipal est informé que la fête de Noël des écoles de Cervione s'est déroulée le 19 Décembre dernier au couvent St François.
- Le conseil municipal est informé que 4 salariés de l'école maternelle sont en formation en vue de l'obtention du CAP Petite enfance.
- Le conseil municipal discute de la création éventuelle d'un comité de pilotage destiné à proposer un calendrier d'animations annuelles au couvent St François.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Fait à Cervione, le lundi 29 décembre 2008.

Le Maire
M.A NICOLAI